

Organisateur de l'activité

- **Nom**
DELEGATION MILITAIRE DEPARTEMENTALE DU MAINE ET LOIRE (49)
- **Prénom**
DELEGATION MILITAIRE DEPARTEMENTALE DU MAINE ET LOIRE (49)
- **Adresse**
Square Lafayette BP 14123 ANGERS 49041Cédex 01
- **Raison sociale**
Ministère des Armées

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
Réflexion sur la défense européenne
- **Description de l'activité**
Il s'agit de deux tables rondes animées par une quinzaine de réservistes-citoyen de la DMD49
- **Date et heure**
vendredi 28 septembre 2018 à 14h00
- **Lieu**
Ecole du génie à Angers
- **Nombre de participants**
21

- **Catégories de publics présents**
Militaires et réservistes-citoyen (chef d'entreprise, journaliste, fonctionnaire, enseignant...)
- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**
Tous se sont exprimés et la restitution des tables rondes s'est déroulée devant le délégué militaire départemental.

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**
La défense européenne
- **Questions / attentes / problèmes soulevés**
Il s'est agi de faire un point de situation en exposant les avis des réservistes-citoyens sur le sujet.
- **Pistes de proposition formulées**
DÉFENSE EUROPÉENNE :
ENJEUX POLITIQUES INDUSTRIELS ET MILITAIRES

La politique de défense demeure très largement le domaine réservé des nations. La Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) qui a succédé à la PESD en 2009 reste difficile à concrétiser, du moins dans la mesure des ambitions du traité sur l'Union Européenne (en particulier son article 42). Si des progrès certains sont réalisés dans ce domaine, les avancées demeurent timides et sont rarement le fruit de décisions unanimes. Elles se matérialisent encore plus rarement par des contributions des tous les états membres. Bien plus, les enjeux de sécurité récents, par exemple la réponse à la question migratoire, semblent accentuer les divergences politiques au sein de l'UE. Dans ce contexte, est-il réaliste de confier la défense et la sécurité du sol européen à une force commune ? Les états membres en ont-ils les moyens et la volonté ? Les enjeux sont-ils plus nationaux qu'euro-péens ? Le Brexit pourrait-il changer radicalement la donne sur ce sujet, ou au contraire être sans effet ?

Le sujet de la défense européenne a inspiré les participants à cette table ronde, mais sans que ceux-ci ne puisse immédiatement le relier à celui plus général des ambitions politiques de l'Union Européenne. Les éléments de réponse et les réflexions des uns et des autres traduisent l'incertitude et le flou dans lesquels les citoyens des pays de l'UE restent plongés quant aux visées politiques de l'Union et de ses institutions.

Il apparaît nécessaire de faire émerger des valeurs communes sur lesquelles l'UE doit s'appuyer, d'identifier des menaces communes contre lesquelles lutter en priorité, afin de pouvoir construire une défense européenne efficace et pertinente.

En premier lieu, l'UE demeure une association d'états souverains. Si de nombreux champs de compétence ont été délégués aux instances européennes, les principaux

pouvoirs régaliens restent exclusivement aux mains des états membres. Parmi ces pouvoirs régaliens, auxquels les états de l'UE restent farouchement attachés, figure celui de la protection des citoyens de ces états. Avec des moyens aussi destructeurs et des capacités aussi radicales que la dissuasion nucléaire pour deux d'entre eux par exemple, il s'établit parmi les participants un consensus sur le fait que ce pouvoir régalien ne peut se déléguer à des instances supranationales, et doit rester une chasse gardée des états membres. Le fonctionnement de l'UE, association d'états à visées politiques et économiques, mais sans visée fédéraliste, ne permet pas un déplacement du devoir de protection des citoyens des états vers l'UE. Cette capacité ne peut se déléguer.

Bien plus, la création d'une politique de défense européenne efficace et pertinente nécessite l'apparition d'une union politique solide dans l'UE, autour de valeurs communes. Or, on constate que les états de l'UE sont dans la plus grande difficulté pour faire naître une volonté politique commune, notamment dans la gestion des grandes crises d'aujourd'hui. Des intérêts divergents, des allégeances plus ou moins explicites et assumées envers des pays étrangers à l'UE ou des organisations supranationales sont autant de freins à l'émergence d'un consensus, clé d'une action commune. Dans une Europe à 27 états membres, l'union politique semble bien difficile à construire, dans l'état actuel des objectifs et des buts de l'UE. Peu à peu, on assiste à la création d'une Europe à deux vitesses, avec un noyau historique fort, s'appuyant sur les pays fondateurs de l'UE, et un groupe de pays récemment intégrés mais toujours « à la traîne ».

Devant l'échec d'une impulsion venue « d'en haut », une démarche inverse s'impose. La construction de la défense européenne doit en effet s'appuyer sur les préoccupations réelles des citoyens de l'UE. En l'espace de quelques années, les questions de sécurité et d'immigration ont été propulsées au premier rang des sujets d'intérêts des Européens. Conséquence des dispositions encadrant l'espace Schengen, la disparition de nos frontières nationales a déplacé ces dernières aux périphéries de l'UE. Nos frontières sont aujourd'hui celles de l'Europe. Devant les enjeux des mouvements migratoires comme ceux de la sécurité de nos nations occidentales face à la menace du terrorisme islamiste, la défense de ces frontières apparaît comme l'un des points de convergence des états membres. Certes, des divergences demeurent sur le plan politique. Mais le consensus constaté auprès de l'opinion publique dans ces mêmes états pourrait inspirer les dirigeants de l'UE dans la poursuite de la lente construction de la défense européenne. La création d'un corps de garde-côtes ou de garde-frontière sous l'égide de l'UE est une piste évoquée dans le document de réflexion de juin 2017 qui pourrait porter ses fruits dans ce domaine.

Si la majeure partie des états membres de l'UE sont également engagés au sein de l'OTAN, ce n'est pas le cas de tous. Certains voisins immédiats de l'UE sont membres de l'OTAN, sans faire acte de candidature à l'entrée dans l'UE. Les axes d'effort de l'OTAN se recentrent en partie sur le sol européen, notamment avec le regain d'attention des USA sur les marches de l'Est de l'Europe. Si certains états de l'UE souhaitent acquérir ou conserver une autonomie stratégique accrue dans la sauvegarde de la sécurité de l'Europe, d'autres s'appuient sur leur partenariat au sein de l'OTAN pour faciliter la participation explicite ou implicite des Etats-Unis à celle-ci. Fait nouveau, des tensions peuvent alors apparaître à ce sujet.

Comment concilier l'engagement des pays de l'UE au sein de l'OTAN et la réalisation des objectifs de la PSDC ?

Les avis sur cette question restent partagés. Tous s'accordent pour admettre que seule

l'OTAN apporte aux nations occidentales, et donc aux pays de l'UE qui en sont membres, les moyens militaires de répondre aux crises actuelles. Toutefois, de nombreux exemples, tant dans l'actualité récente que par le passé, montrent que l'influence de l'OTAN, et notamment le poids des USA au sein de cette organisation, empêchent l'UE d'assumer seule sa propre sécurité. La capacité de résilience de l'UE est encore trop dépendante de l'extérieur.

La majorité des 28 états membre de l'UE dépense, en matière de défense, entre 1% et 2% de leur PIB. La Grèce, le Royaume Uni, l'Estonie et la Pologne dépensent plus de 2% tandis que la République tchèque, la Belgique, l'Espagne et le Luxembourg, moins de 1%.

La dette des pays de l'Union européenne s'élevant à 86,7% du PIB total des 28, un objectif à 2% du PIB de chaque état membre pour 2024 vous paraît-il réaliste ? En ont-ils tous le besoin ou la volonté ? Donald Trump a appelé les pays de l'OTAN à augmenter leur dépense à hauteur de 4% du PIB, qu'en pensez-vous ? Selon la revue stratégique de défense et de sécurité nationale, « la garantie des moyens budgétaires de nos ambitions » est un facteur de réussite du Fond Européen de Défense. Selon vous, dans quelle mesure la France doit-elle s'engager dans ce dernier ? Quel scénario vous semble le plus plausible ?

L'idée maitresse qui ressort de cette table ronde est que la logique du chiffre représente mal les véritables visées politiques européennes.

Chaque membre du groupe s'est révélé incompetent en matière d'économie pour pouvoir véritablement débattre sur le pourcentage du PIB qui doit être attribué à la défense. Un consensus s'est toutefois établi pour reconnaître que l'Union Européenne fonctionne plus ou moins bien et que la focalisation sur ces chiffres ne contribuerait pas forcément à la rendre plus lisible vis-à-vis des citoyens.

Dans un premier temps, ce pourcentage masque certaines réalités. D'abord les menaces ne sont pas partout les mêmes ; si les états du sud font face à une immigration illégale de masse, ceux de l'est ont le regard tourné vers le voisin Russe. Les menaces étant différentes, les objectifs stratégiques le seront donc aussi avec les investissements en matière de défense. D'autre part, les volontés politiques divergent. Les dernières élections (Italie, Hongrie) ou référendum (BREXIT) en Europe ont montré que l'intégration totale des investissements en matière de défense européenne représente un scénario plus qu'improbable.

Face à ces incertitudes, le groupe toutefois concède qu'une part minimale du budget national devait être consacré à la défense sans toutefois se fixer un chiffre précis. Son augmentation doit être justifiée par un intérêt commun qui paraît utopique. L'exemple des pays baltes ayant remis leur sécurité dans les mains de l'OTAN le prouve. Le groupe s'est ensuite tourné vers les questions industrielles.

Le livre blanc sur l'avenir de l'Europe fait remarquer que les marchés de défense sont très fragmentés. Ceci a pour conséquence le manque d'interopérabilité et un coût annuel qui oscille entre 25 et 100 milliards d'euros (source Europa.eu). Par exemple, les 28 possèdent 178 systèmes d'armes contre 30 pour les États-Unis. L'ambition de la commission est de regrouper et intégrer ses meilleures capacités industrielles et économiques pour faire des économies d'échelle.

Dans quel mesure cet objectif est-il réalisable ? N'y a-t-il pas un risque de créer un

déséquilibre entre les pays producteurs d'armement et les clients ? Politique active de soutien à l'exportation et coopération accrue sont-elles compatibles dans la mesure où les clients deviennent les partenaires ? Quel scénario vous semble le plus plausible ?

Les incertitudes énoncées précédemment confirment les avis des participants selon lequel l'actualité est trop incertaine pour se prononcer pour une défense et une sécurité communes.

En matière industrielle, si les projets bilatéraux fonctionnent bien, (SCAF, MBCS), l'exemple encore une fois de la Pologne qui préfère acheter des avions aux États-Unis montre que le scénario le plus probable reste la simple coopération.

Même s'ils ont concédé que l'UE faisait des efforts pour rendre son action lisible, les participants ne se sont pas prononcés favorablement pour un projet de souveraineté européenne. Les personnes présentes sont d'accord pour renforcer simplement les projets bilatéraux avec les acteurs qui veulent sincèrement du projet européen.

Facultatif

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**
Excellente participation des réservistes-citoyens qui ont participé à cette consultation avec un réel engouement.